

## DIRECTION de QUARTIERS SUD-OUEST

Pôle Municipal – 81 Boulevard Albert 1<sup>er</sup>

35200 RENNES

Tél. : 02 23 62 21 56

Fax : 02 23 62 21 89

Mail : [dqso@ville-rennes.fr](mailto:dqso@ville-rennes.fr)

Poste Office :

V/Référence :

N/Référence : DQSO/JFJ / JR-01.04

Objet : Commission Cadre de vie du 27 janvier 2011

Rennes, le 7 février 2011

### Destinataires :

- Les membres de la Commission CADRE de VIE – ENVIRONNEMENT du Conseil de quartier

Dossier suivi par : Julien FEE

## Compte rendu de la Commission CADRE de VIE – ENVIRONNEMENT du Conseil de Quartier Bréquigny

Judi 27 janvier 2011 à 18h00 à la Direction de Quartiers

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du volet **accessibilité** de la loi du 11/02/2005 portant sur « **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » et ses répercussions sur l'espace public et sur les Etablissements Recevant du Public (ERP)  
Présentation :
  - par Nicole GARGAM, Adjointe au Maire en charge de l'accessibilité et situations de handicap
  - et par Pascal PEYE de la Direction Générale Solidarité Santé – Ville de Rennes
- 2- **Retour sur la commission "spéciale" ZAC Porte de Nantes**
- 3- **Tour de table, questions diverses.**

\*\*\*\*\*

### LA LOI HANDICAP 2005 (VOLET ACCESSIBILITE)

Présentation par Mme GARGAM, Adjointe au Maire en charge de l'accessibilité et situations de handicap , et Monsieur PEYE.

#### **Mme GARGAM** : Loi de 2005 et les obligations des villes :

Jusqu'en février 2005: politique volontariste de la Ville mais pas de normes prédéfinies.

Habitudes de travail avec le Collectif Handicap 35

2005: La loi a refondu toutes les obligations, prise en compte de tous les types de handicaps.

- Principe de non - discrimination + un comité de lutte contre les discriminations

- Nouvelle définition très extensive du handicap avec cette loi: article 2 de la loi du 11 février 2005:

Le public concerné peut atteindre 30% de la population. (La personne handicapée et la personne en situation de handicap).

La majorité des secteurs de la vie municipale est concernée par cette loi: accès au bâti, accès à l'espace public, accès à la culture...

La présente intervention se concentrera sur le bâti, les immeubles, la voirie.  
Notion de Chaîne de déplacements: espace public, le cadre bâti et les transports.

L'accessibilité de l'information, de l'accueil est également une des préoccupations de la loi.  
HANDISTAR par exemple, a formé les personnes qui s'occupent de l'accueil.

#### **OUTILS DE PROGRAMMATION RENDUS OBLIGATOIRES PAR LA LOI :**

**1) Diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)** comme écoles, lieux de culte, salles de spectacles, Directions de Quartier...

A Rennes, environ 500 ERP (Echéance 2015)

**2) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)** de la compétence de la ville de Rennes: échéance 2009 pour le plan mais sur l'accessibilité elle-même, il n'y a pas de date butoir.

**3) Le schéma directeur d'accessibilité des transports** de la compétence de Rennes Métropole : accessibilité totale des transports pour février 2015. Aujourd'hui, 75% des lignes de transports sont accessibles.

La loi impose un impératif de cohérence : cohérence entre les différents responsables, Ville de Rennes et Rennes Métropole – ceci est parfois compliqué.

L'Etat a délégué la mise en accessibilité ERP aux Conseils Généraux, Régionaux, Communes mais les moyens financiers insuffisants. (Le chiffre de 25 milliards d'euros sur la France a été avancé par un cabinet d'expertise)

Obligation de résultats pour les ERP et transports avec une échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Mais en pratique, des dérogations seront demandées pour des bâtiments particuliers et très contraints.

Pour la Ville de Rennes, chaque année 2 millions d'euros ; un pour la voirie et un pour les ERP seront alloués pour la mise aux normes et ce, pendant 5 ans.

Pour Rennes Métropole, sur les transports: 16 millions d'euros seront consacrés à la mise en accessibilité. - RENNES se situe au 5<sup>o</sup> rang des grandes Villes en matière d'accessibilité.

La loi imposait aux communes et intercommunalités de créer des commissions qui doivent rendre un rapport au préfet sur la loi.

La loi n'a pas prévu de contrôle et d'amendes. Juste un contrôle de légalité de la part du préfet. Le rôle des associations est important en matière de contrôle. Ainsi, il existe une Commission Intercommunale (Rennes Métropole) et un Comité Consultatif à Rennes.

**Monsieur PEYE** – Chargé de mission handicap et citoyenneté

La Ville de Rennes compte 492 ERP, environ 495 000 m<sup>2</sup> d'espace. Ces locaux sont très hétérogènes.

- 162 ERP du premier groupe (catégories de 1 à 4): les plus fréquentés comme les Champs Libres, le Stade Rennais...

- 330 ERP du second groupe (catégorie 5)

162 diagnostics sont en train d'être réalisés (finalisés en mars avril 2011) parmi lesquels 39 ont été réalisés par un bureau d'étude, et 123 sont faits par des agents de la ville qui ont été formés.

Le coût de la mise en accessibilité des 83 premiers ERP diagnostiqués est d'environ 10 500 000 M€. Ce chiffre ne tient pas compte des travaux d'accompagnement qui seront nécessaires (peintures, embellissement...)

Concernant le quartier Bréquigny seul le gymnase Colette Besson sera concerné en 2011.

Pour la piscine Bréquigny en plus du problème d'accessibilité, il existe un problème thermique donc le projet s'avère très coûteux. Il faudra une rénovation globale de la piscine.

#### **QUESTIONS**

- **Rue de Norvège**: besoin de réaliser une pente pour sortir de la copropriété privée; c'est à la copropriété de mettre son immeuble en conformité.

- **Qu'est-il prévu lors de chantiers sur voirie pour les PMR ?**

Le problème est que les chantiers sont évolutifs. Très difficile notamment auprès des techniciens qui n'ont pas forcément une culture d'accessibilité. Souvent, le cheminement PMR lors des travaux n'est pas prévu.

Amélioration au sein des agents Ville de Rennes car formation et sensibilisation des agents sur la question.

Les entreprises doivent réaliser un plan de sécurité, alors pourquoi ne pas y inclure l'accessibilité handicapée? Cette idée sera relayée auprès des services techniques.

- **Problème de non-verbalisation en matière de stationnement irrégulier sur les places handicapées**, vérification des papiers, des macarons... car beaucoup de fraudes.

Aujourd'hui, nouveaux macarons pour diminuer la fraude mais il faudrait un meilleur contrôle de la Police.

- **Taxe habitation / taxe audiovisuelle:**

**Pour les foyers comprenant une personne handicapée y-a-t-il des réductions?**

La Ville de Rennes n'a pas voté d'abattements car une grande partie des PMR ne paie pas l'impôt sur le revenu. Elles ne sont pas imposables ou très peu sur la taxe d'habitation.

Mais un problème d'homogénéité a été constaté sur les 37 communes de Rennes Métropole.

#### POINT SUR COMMISSION SPECIALE ZAC Porte de Nantes:

Le problème de la re-localisation de la station essence a été rappelée.

#### QUESTIONS DIVERSES:

**Square de Carélie:**

- Est-il prévu la reprise des gravillons? Sablé?

- Bacs pour végétaux – Une partie des bacs seulement a été refaite. Quid des autres?

**Rue Louis et René Moine :**

- Accumulation des eaux de pluie devant chez "NETTO" : Travaux fin février 2011.

Membres présents		
BRIAND	Albert	Habitant – ANDAR/APF
CHARLES	Claude	Habitant
CHEVREL	Pascal	Animateur de la Commission - Habitant
DESMAS	Jean-Luc	Habitant
DOREAU	Henri	Habitant
FEE	Julien	DQSO
FONTAINE	Michèle	Habitante
FRESIL	Loïc	L'Outil en Main de Rennes – Arts et Manières
GLANDAIS	Eugène	Habitant
JAN	Marcel	Habitant – Conseil syndical 1 Allée de Malmoë
LE GALL	Gisèle	Habitante – Animatrice la Commission - Habitante
LE SCOUARNEC	Gisèle	Habitante – Conseil syndical 9 square du Luxembourg
LECHAUSSEE	Dominique	Comité d'Animation des Champs Manceaux
MEZENGE	Jacqueline	Habitante
NICOLAS	Marcel	Président Conseil syndical Narvik-Norvège
PREHART	Roger	Habitant
RUANT	Nicole	Présidente Conseil syndical 1-11 Allée du Groënland
WALTER	Georgia	DQSO
Membres excusés		
BERNARD	Jean-Jacques	Animateur de la Commission
BRINGOLET	Georgette	Déléguée du préfet quartiers Bréquigny et Blosne
CHAPDELAINE	Marie-Anne	Elue chargée du quartier Bréquigny
CHEREL	Pierre	Comité de quartier Clôteaux -Bréquigny
DAUVE	Yvonne	Habitante
KATZ	Jean- Claude	Habitant – L'Outil en Main de Rennes
MARCHAND	Catherine	Habitante- Membre CA Centre Social
NEVONNIC	Bernard	Habitant
RAPENNE	Noël	Habitant
SAOUD	Hind	Conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville